

«C'est une tempête dans un verre d'eau»

GOUVERNANCE Le président du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG), Robert Cramer, répond aux critiques concernant l'enquête sur le népotisme présumé de l'ex-directeur, alors que la régie publique affronte de nouveaux remous

PROPOS RECUEILLIS
PAR THÉO ALLEGREZZA

Aux Services industriels de Genève (SIG), les affaires et les polémiques volent en escadrille. L'an dernier, Christian Brunier, directeur général depuis dix ans, a démissionné sur fond de soupçons de népotisme. Cinq de ses proches ont été engagés au sein de la régie entre 2008 et 2024. Nouvel épisode, la semaine dernière. Léman Bleu a rapporté que l'avocat chargé de mener l'enquête administrative sur le cas jugé le plus problématique s'était déjà vu confier plusieurs mandats par les SIG, déclenchant une nouvelle tempête politique et médiatique au bout du lac.

Président du conseil d'administration, l'ex-conseiller d'Etat écologiste Robert Cramer a accepté de répondre aux questions du *Temps* lors d'un entretien au siège des SIG, aux côtés de l'ex-directeur ad interim Alain Zbinden et de la directrice de la communication Isabelle Dupont Zamperini.

L'avocat Me Stéphane Voisard, qui a mené l'enquête sur des soupçons de népotisme aux SIG, a été présenté comme un expert externe et indépendant. Or il avait reçu neuf mandats des SIG auparavant. Est-ce de l'amateurisme, de la négligence ou une volonté délibérée de cacher les choses?

Robert Cramer: Ce n'est rien de tout cela. A l'époque, personne ne nous a posé la question. Cette enquête administrative a été lancée en parallèle d'un audit global sur les processus de recrutement. Elle portait sur un cas particulier et faisait suite à la publication d'un article dans *Le Temps* qui relayait des choses assez précises [le témoignage d'un manager à qui il a été demandé d'engager une candidate proche de Christian Brunier, ndlr]. Cet engagement remonte à 2017. On s'est posé la question de savoir s'il n'y avait pas eu un dysfonctionnement qui aurait nécessité des sanctions à l'égard de collaboratrices ou de collaborateurs ayant potentiellement été influencés dans leur recrutement et qui auraient favorisé quelqu'un au détriment de quelqu'un d'autre.

Qui a choisi cet avocat? Et sur la base de quels critères?

Une enquête administrative relève du statut du personnel. Pour cette raison, elle est exclusivement de la responsabilité de la direction. Elle est ordonnée lorsqu'on peut être amené à prononcer des sanctions contre un collaborateur. Je ne me pose pas la question de savoir ce qu'il y a dans les dossiers des 1700 collaborateurs des SIG. Ce serait fort malsain. Cette enquête administrative, dans le respect des règles de gouvernance, en tant que président du conseil d'administration, j'en ai simplement entendu parler. M. Zbinden m'a informé que la direction en lançait une et qu'il la confiait à un avocat qui travaille bien. Voilà. Ce dont on parle aujourd'hui, c'est une tempête dans un verre d'eau. Quand je dis qu'un avocat est quelqu'un d'indépendant et qu'il y a des gens qui ricanent, ça me choque. L'ADN de la profession d'avocat, qui est mon métier, c'est l'indépendance.

Mais enfin M. Cramer, un avocat qui a comme client régulier une entreprise et qui rendrait une enquête défavorable prendrait le risque de ne plus se voir confier de mandat.

C'est n'importe quoi ce que vous dites. Sur dix ans, confier neuf mandats à un avocat, ça fait de lui un client régulier? Il ne gagne pas sa vie grâce aux SIG, 25000 francs sur dix ans, ça fait 2500 francs par an.



Robert Cramer: «Nous devons convaincre par la qualité de notre travail.» (GENÈVE, 15 SEPTEMBRE 2025/DAVID WAGNIÈRES POUR LE TEMPS)

Sauf erreur M. Zbinden prend sa retraite à la fin de l'année. N'est-ce pas un peu facile d'attribuer toute la responsabilité de cette enquête à une personne sur le départ?

(M. Zbinden intervient.) Alain Zbinden: Les règles prévues dans le statut du personnel attribuent à la direction la responsabilité de lancer ces enquêtes, et en particulier au directeur exécutif, droit, achats et risques que je suis. Le mandat est donné à un enquêteur administratif, qui n'est pas un employé de l'entreprise. Il s'agit généralement d'un avocat choisi parmi ceux nombreux que SIG mandatent selon ses besoins.

«Ces affaires, je ne les ai pas choisies. Elles empêchent de parler du fond des choses»

ROBERT CRAMER

Me Voisard se présente comme un spécialiste du droit de l'immobilier et des successions...

A. Z.: Mais également spécialiste en droit administratif et d'investigation en entreprise. On veille à choisir des avocats qui savent de quoi l'on parle, en l'occurrence d'une entreprise de droit public avec un statut du personnel à mi-chemin entre celui de l'Etat et le droit du travail dans le monde privé. C'est un travail particulier. Il faut savoir

organiser des auditions, les conduire, collecter ce qui a été dit, en faire une synthèse et recommander éventuellement une telle sanction. M. Brunier avait quitté l'entreprise au moment où cette enquête a été lancée. Elle ne pouvait concerner que les deux collaborateurs ayant participé au recrutement. La conclusion est formelle: aucun élément tangible ne démontre qu'ils auraient été sous influence. Il y a eu des légéretés, mais rien de constitutif d'une violation des devoirs du personnel des SIG.

Quel crédit accordez à ces conclusions, sachant que les courriels montrent que M. Brunier est intervenu dans le processus de sélection n'ont pas été jugés pertinents par l'enquêteur, comme l'ont rapporté la Tribune de Genève et Léman Bleu?

A. Z.: Ces quatre e-mails ne constituent qu'une partie infime d'un dossier beaucoup plus grand. Si on les confronte à l'ensemble des faits enquêtés et des pièces de ce dossier, on trouve des pondérations, voire des contradictions quant au contenu évoqué. On se focalise sur quelques éléments en oubliant tous les autres.

Avez-vous commis une erreur en désignant cet avocat?

A. Z.: Non. Sur la trentaine d'avocats que nous employons, il y en a six à huit qui ont l'expérience pour mener ce genre d'enquête.

R. C.: Notre objectif n'était pas d'avoir un bénoui-oui-oui.

Parallèlement à cette enquête, l'audit global parvenait à la conclusion que

Dans le dossier de la surfacturation de 22 millions de francs aux contribuables liés aux pertes du réseau électrique, une enquête a également été lancée. Elle avait été confiée à Me Sandro Vecchio. Cet avocat avait-il, lui aussi, déjà travaillé pour les SIG?

R. C.: Oui.

A. Z.: Mais moins que Me Voisard. C'est également un avocat compétent. Il a entendu un nombre considérable de personnes.

«L'auditeur a fait des recommandations. Nous les avons toutes suivies»

ALAIN ZBINDEN, EX-DIRECTEUR AD INTERIM DES SIG

R. C.: On aurait pu se contenter du rapport de la Cour des comptes. Nous sommes allés plus loin en lançant un audit sur les tarifs de l'électricité et un sur ceux du gaz. Nous avons pris le taureau par les cornes afin d'y voir clair. M. Brunier doit être crédité pour cela. Là aussi, les auditeurs ont montré des points à améliorer et nous avons mis en œuvre leurs recommandations. On demande à des gens compétents de faire un boulot, ils le font. Je suis navré s'ils n'ont rien trouvé d'atroce et qu'il n'a pas fallu couper de têtes. L'entreprise se veut transparente, elle a envie de travailler le mieux possible et lorsqu'elle a des doutes sur ses pratiques, elle demande des avis externes.

Un magistrat de la Cour des comptes est allé sur un plateau de télévision pour dire que les SIG avaient refusé de leur donner accès à des documents. Dans une autre affaire, c'est le Tribunal fédéral qui a contraint les SIG à livrer certaines informations. Cette entreprise publique a-t-elle un problème avec la transparence?

Non, absolument pas. Avec la Cour des comptes, nous nous sommes rencontrés et dit: «Plus jamais ça.» Nous avons mis en place une procédure. En cas d'interrogations, la Cour peut s'adresser directement au président du conseil d'administration des SIG afin d'améliorer notre réactivité.

Ces affaires et leur traitement par les SIG ont dégradé l'image de la régie auprès des élus. Or votre entreprise se trouve au cœur des enjeux de transition énergétique, notamment à travers la mise en place des 300 kilo-

mètres de réseaux thermiques structurants. Comment rétablir la confiance?

Ces affaires, je ne les ai pas choisies. Elles empêchent de parler du fond des choses. On essaie de faire notre travail le mieux possible. Les SIG se trouvent dans une nouvelle phase de leur existence. Nous devons réaliser des projets d'une ampleur sans pareille en Suisse, le tout en très peu de temps. Nous devons constituer et organiser les équipes pour qu'elles soient aptes à relever ce défi technique. La direction a été renommée, avec notamment l'arrivée d'une nouvelle directrice générale, Mme Athané Ryser. Cela faisait longtemps qu'on n'avait pas eu une ingénierie à la tête des SIG. Nous devons convaincre par la qualité de notre travail. Par exemple, quand on fait un trou qui éventre une rue, il est indispensable d'en parler avec les habitants et de limiter les nuisances. Nous sommes au service de la population, je le répète souvent.

Vous avez été conseiller d'Etat de tutelle des SIG entre 1997 et 2009. Aujourd'hui, Antonio Hodgers ne s'exprime pas sur les affaires. Qu'est-ce que cela vous inspire? Qu'il respecte l'indépendance des SIG.

C'est un Vert comme vous et c'est lui qui a proposé au Conseil d'Etat de vous nommer à la présidence des SIG. Ceci donne une impression d'entrevue, que ne se prive pas d'exploiter la droite. N'est-ce pas problématique? J'ai été nommé par le Conseil d'Etat. Aux dernières nouvelles, il n'est pas à gauche dans sa majorité. Si des gens estiment que ma nomination n'était pas adéquate, qu'ils aillent le dire à leur magistrat.

Robert Cramer, pensez-vous être encore l'homme de la situation? Quand on est venu me chercher, j'ai eu l'impression que je pouvais être utile. Une large partie de ma vie a consisté à donner des conseils à des entreprises, à présider des conseils d'administration. J'ai acquis des compétences dans le domaine de l'énergie. Je suis l'homme d'un mandat, arrivé dans une situation particulière, entre ces grands défis et le départ du directeur général. Ma vie serait beaucoup plus confortable si je pouvais n'avoir qu'à régler les derniers dossiers de mon étude et passer la moitié de la semaine en Valais. Mais comme le service à la collectivité est quelque chose qui me tient à cœur et que je n'ai jamais compté mon temps, j'ai dit oui. ■